

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

\*\*\*\*\*

13 mars 2025	<i>L'an deux mille vingt cinq, le treize mars, à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé CCAS, sous la présidence de M. Hakim ELAZOUZI Vice-Président suivant convocation faite le 7 mars 2025</i>
Nombre de Membres	<i>17</i>
Présent à la séance	<i>Etaient présents :</i> <i>M. Hakim ELAZOUZI, Mme Ginette LOISEAU, Mme Marie-Jeanne BREUVART PETITPAS, Mme Jacqueline IMBERT, Mme Annie BOULART, Mme Josette PHILIS, Mme Brigitte HELLE, Mme Ingrid DUQUESNE, M. Régis NAESENS, Mme Martine DELALLEAU</i>
Date d'affichage de la convocation	<i>Absents excusés :</i> <i>Mme Virginie CAPELLE (a donné pouvoir à Mme Brigitte HELLE), Mme Gisèle LIEVIN (a donné pouvoir à Mme Annie BOULART), Mme Patricia DEDOURGE (a donné pouvoir à M. Hakim ELAZOUZI), M. Pierre BEUGNY (a donné pouvoir à M. Régis NAESENS)</i>
7 mars 2025	<i>Absents :</i> <i>M. Olivier GACQUERRE, M. Jean-Francois ROGER, Mme Cécile BACQUET</i>
	<i>Membre démissionnaire : Cécile BACQUET (procédure en cours de remplacement)</i>
	<i>Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance.</i>
	<i>Monsieur Fabien DROUART, Directeur du C.C.A.S., ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.</i>
	<i>M. le Vice-Président ouvre la séance</i>

**DEL\_2025\_004-CREATION D'UN PACK D'ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE (PAM)**

**DEL\_2025\_004-CREATION D'UN PACK D'ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE (PAM)**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°02 du Conseil d'Administration du 07 juillet 2022, approuvant le projet d'établissement du CCAS de Béthune,

Étant rappelé que l'ambition du projet d'établissement du CCAS de Béthune est d'accompagner les parcours de vie des bethunois dans une logique de transversalité et de cohérence avec les partenaires de l'action sociale sur le territoire,

Étant rappelé que l'accès à l'emploi est une des priorités qui ont été fixées dans notre projet d'établissement 2022 – 2032 qui vise à accompagner les parcours de vie des habitants :

- Axe 2 : Réparer et consolider les parcours de vie
- Objectif opérationnel 1 : Agir sur les freins périphériques
- Mobilité : lever sur les freins matériels et psychologiques

Considérant que :

- 22,1 % des Béthunois de 15-64 ans sont sans activité,
- 27,4 % des Béthunois ne sont pas motorisés,
- 1 Français sur 4 a déjà refusé un emploi faute de moyen de transports pour s'y rendre
- En matière d'emploi, les Béthunois considèrent la préparation à l'accès à l'emploi (formation, savoir-être...) comme prioritaire (65%) mais aussi le développement des contacts candidats / employeurs (54%) et le soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi (45%)

Étant rappelé que la politique d'insertion socio-professionnelle que nous menons au CCAS fait état d'une carence en matière d'accompagnement à la mobilité des publics inscrits dans une dynamique de reprise d'activité.

Considérant qu'il semble opportun de pouvoir proposer un service d'accompagnement personnalisé via notre CCAS, pour soutenir efficacement l'insertion socioprofessionnelle de nos habitants.

Il est proposé de créer un projet de location solidaire de véhicules appelé « Pack d'Accompagnement à la Mobilité » (PAM)

Ce «PAM» se veut être une aide orientée autour de deux axes :

- Une location de véhicules (vélo et voiture électrique)
- Un accompagnement sur mesure par un référent mobilité

Ce service de location solidaire de véhicules serait équipé comme suit :

- 10 vélos électriques (en 2025)
- 4 voitures électriques (en 2025)

Critères d'éligibilité :

- Etre en emploi/ formation ou avec une promesse d'embauche/ de formation
- Avoir un besoin urgent d'équipement
- Ne pas pouvoir utiliser les transports en commun pour ce déplacement (non couvert, horaires déportés,...)
- Avoir une capacité financière fragile

L'année de lancement nous permettra de tester le modèle. L'objectif serait à terme, d'augmenter notre flotte si le service rencontre son public.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- Décide de créer un « Pack d'Accompagnement à la Mobilité » comprenant un service de location solidaire de véhicules et un accompagnement mobilité sur mesure,
- Approuve le règlement du service PAM ainsi que le projet de contrat de location ci-annexés,
- Autorise le Président ou Vice-président à engager toutes les dépenses relatives à la création de ce nouveau service, à signer les contrats de location et avenants éventuels avec les futurs bénéficiaires du service, à créer une régie de recettes pour l'encaissement des locations, ainsi que tous documents nécessaires au bon fonctionnement de cette opération.

Étant précisé que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2025, articles correspondants.

*La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du CCAS de Béthune étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un ou deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Par 14 voix pour  
0 abstention,  
0 contre

ADOPTÉ

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
« Suivent les signatures »  
Pour extrait conforme  
Le Président  
Olivier GACQUERRE

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 01/04/2025

**webdelib**

ID : 062-266201193-20250313-DEL\_2025\_004-DE